

ANNEXE A : ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1.0 OBJECTIF

Le présent énoncé des travaux (EDT) a été rédigé au nom de Parcs Canada afin de trouver un installateur agréé de systèmes d'égouts pour remplacer les fosses septiques du 4715 York Durham Line, Pickering (Ontario) L1Y 1A3 (4715 YDL) et du 9992 York Durham Line, Markham (Ontario) L6B 1A8 (9992 YDL).

2.0 DESCRIPTION DU SITE ET CONTEXTE

L'Agence Parcs Canada établit le premier parc urbain national du Canada – le parc urbain national de la Rouge (PUNR) – au cœur de la région du Grand Toronto, la région métropolitaine la plus vaste et la plus diversifiée du Canada. Une fois pleinement établi, le PUNR sera l'un des parcs urbains les plus grands et les mieux protégés du monde. Il y a environ 200 résidences locatives et quatre emplacements de bureaux au PUNR. Chaque propriété locative est raccordée à sa propre fosse septique, qui ne fonctionne souvent pas correctement en raison de sa vétusté.

3.0 OBJECTIFS

Les objectifs des travaux requis dans le cadre de cet EDT comprennent l'accès au site, la mise hors service de l'ancienne fosse septique et de toutes les pièces qui y sont associées en déployant des efforts raisonnables, l'installation d'une nouvelle fosse en béton et d'un champ d'épuration et le retour de la fosse septique en état de fonctionnement complet avant le 30 octobre 2023.

4.0 PORTÉE DES TRAVAUX

L'installateur de fosses septiques qui entreprend ces activités de remplacement doit se conformer aux exigences du *Code du bâtiment de l'Ontario (CBO)*, partie 8, et détenir un permis valide d'installateur de fosses septiques du CBO, partie 8. Les travaux du contrat comprennent l'installation des fosses septiques et des champs d'épuration conformément au plan d'aménagement du système d'assainissement sur place dessiné par WSP Canada et approuvé par l'Agence Parcs Canada. Voici une description générale non exhaustive de la portée des travaux.

1. Organisation d'une réunion préalable à la construction avec l'Agence pour discuter de l'installation, de l'accès au site, du calendrier d'installation et d'autres renseignements pertinents.
2. Coordination de l'interruption temporaire des services sanitaires avec l'Agence et les locataires.
3. Embauche d'un sous-traitant spécialisé pour le pompage et l'élimination des eaux usées domestiques et des boues septiques dans la fosse septique existante, aussi souvent que nécessaire pour effectuer les travaux en toute sécurité, afin d'éviter de contaminer l'environnement et d'exposer le public, et en particulier les locataires et leur famille, aux eaux usées.
4. Déconnexion de l'égout gravitaire résidentiel existant et installation d'une nouvelle section d'égout pour reconnecter la conduite existante à la nouvelle fosse septique.
5. Pompage et élimination des eaux usées domestiques brutes, des boues de vidange et de l'écume dans la fosse septique existante, avant d'entreprendre l'étape suivante. Cela signifie que le service d'égout doit être temporairement interrompu au niveau de la résidence, afin d'éviter tout déversement d'eaux usées dans la tranchée ou dans l'environnement.
6. Démolition ou enlèvement et élimination de la fosse septique existante.
7. L'emplacement des services publics et privés doit être fourni par l'entrepreneur.
8. Fourniture et installation de la nouvelle fosse septique, de la conduite sanitaire et du champ d'épuration conformément au CBO.
9. Fourniture et installation de fosses septiques et de fosses de pompage certifiées CSA, d'une taille appropriée, avec l'emplacement, la configuration et l'élévation indiqués dans le dessin de conception (annexe A). Un plan plus détaillé de chaque site sera disponible après l'attribution du contrat.

10. Fourniture et installation de colonnes montantes au-dessus de toutes les ouvertures d'accès aux réservoirs à des fins d'entretien. Les colonnes montantes d'accès doivent dépasser de 10 cm le niveau du sol fini proposé et être équipées de couvercles d'accès étanches et à l'épreuve des enfants.
11. Fourniture et installation d'un filtre à effluents, conformément aux spécifications du CBO, dans le déflecteur de sortie de la fosse septique.
12. Avant la fin des travaux, l'entrepreneur doit recueillir toutes les garanties du fabricant. Brookfield Global Integrated Solutions (opérateur) et le gouvernement du Canada figureront tous deux sur toutes les garanties.
13. L'entrepreneur est entièrement responsable de la coordination de l'inspection de l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE), du respect de toutes ses exigences, de la correction de tous travaux défectueux selon les directives de l'OSIE et de la présentation à Parcs Canada d'une copie électronique de tous les rapports et de toute la correspondance de l'OSIE concernant le site. Le coût de ces opérations, y compris les mesures correctives, les nouveaux essais et les inspections supplémentaires, est inclus dans le prix proposé dans l'appel d'offres.
14. L'entrepreneur doit également fournir un échantillon du sable de remplissage, du sable filtrant et de la pierre septique provenant de la fosse source afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux spécifications du CBO.
15. L'Agence doit procéder à un total de deux inspections, résumées comme suit :
 - a) Inspection du lit d'infiltration, pour examiner la mise en place des matériaux importés, le réglage des canalisations de distribution (nombre de rangées, longueur, espacement, interconnexion, boîte de distribution et canalisation), l'alignement et la profondeur des égouts gravitaires et de la conduite de refoulement.
 - b) Inspection finale du nivellement, pour examiner le nivellement final, la remise en état de la surface et l'ensemencement, et pour vérifier le fonctionnement mécanique des systèmes de pompage.
16. Fourniture et installation d'une pompe à effluents submersible simplex (Little Giant WS30M, 1/3 HP) sur un bloc à l'intérieur du réservoir de la pompe avec une déconnexion rapide située sous le couvercle d'accès à des fins d'entretien.
17. Fourniture et installation d'un arbre à flotteur et d'un flotteur d'alarme de haut niveau (à 75 % de la capacité) en toute sécurité dans la chambre de la pompe au 9992 YDL.
18. Préparation des rigoles de drainage adjacentes au champ d'épuration et aux réservoirs conformément aux dessins du contrat.
19. Nivellement du champ d'épuration et de la zone du réservoir conformément à la conception.
20. Fourniture, installation, câblage, connexion et test de tout l'équipement électrique nécessaire pour mettre au point le système.
21. Mise en place de 100 mm de terre végétale de bonne qualité sur la zone du champ d'épuration.
22. Ensemencement hydraulique de la zone du champ d'épuration et de la zone du réservoir.
23. Notification de l'Agence au moins 48 heures avant l'inspection.
24. Construction, test et mise en service de la fosse septique conformément au plan d'aménagement de l'installation d'assainissement sur place établi par WSP Canada et approuvé par l'Agence Parcs Canada.

5.0 RESPONSABILITÉ ET EXIGENCES GÉNÉRALES

1. Lors de l'attribution du contrat, présenter un calendrier de construction sous forme de diagramme à barres, indiquant les étapes prévues de l'avancement des travaux et le délai d'achèvement. Lorsque le calendrier a été examiné par le responsable de projet de Parcs Canada, prendre les mesures nécessaires pour terminer les travaux dans les délais prévus. Ne pas modifier le calendrier sans en aviser le responsable de projet de Parcs Canada.
2. Garantir tous les travaux pendant douze (12) mois à compter de la date d'acceptation.

3. Affectation des ressources : L'entrepreneur est tenu de fournir la main-d'œuvre et les ressources nécessaires pour remplir les conditions de l'EDT à un niveau de rendement satisfaisant. Cela comprend le personnel qualifié nécessaire, la gestion, la supervision, les matériaux, les outils, l'équipement et les autres frais accessoires.
4. Heures de travail : Comme il s'agit de propriétés locatives, les entrepreneurs doivent travailler pendant les heures normales de travail, de 8 h à 17 h. Ils doivent indiquer les dates et heures auxquelles ils prévoient d'être sur place afin de ne pas déranger les locataires.
6. Permis : L'entrepreneur est chargé de prendre les dispositions nécessaires pour obtenir les avis et les autorisations requis avant le début des activités sur le site.
7. Assurance et contrôle de la qualité : L'entrepreneur doit démontrer que des mesures adéquates ont été et seront prises pour garantir de bonnes procédures d'assurance et de contrôle de la qualité (AQ/CQ) pour tous les aspects du projet. L'entrepreneur utilisera des protocoles éprouvés.
8. L'entrepreneur est responsable de la sécurité de son équipement et de ses matériaux pendant et après les heures de travail. Parcs Canada n'est pas responsable du vandalisme, du vol ou de la perte.
9. Réglementation : L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément aux versions les plus récentes des exigences provinciales et fédérales, y compris les directives, les lois et les règlements ayant une incidence sur ce projet. En cas de conflit entre les lois et les règlements, c'est le libellé plus strict qui prévaut.
10. Parcs Canada peut parfois effectuer des visites du site ou accompagner des visiteurs.
11. L'entrepreneur doit soumettre les éléments suivants conformément au calendrier :
 - a) **Plan de santé et de sécurité spécifique au site (voir 6.0 PLAN DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ)**
 - b) **Certificat de décharge de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) : L'entrepreneur qui effectue les travaux sur le terrain doit présenter un certificat de décharge valide de la CSPAAT et une copie du permis de forage avant d'effectuer tous travaux**
 - c) **Communications sur l'état d'avancement des travaux : L'entrepreneur est tenu de fournir les renseignements suivants :**
 - i) **Plan de travail et matériaux utilisés pour chaque puits, horaires de travail**
 - ii) **Résumé des changements/différences par rapport à la proposition initiale**

6.0 PLAN DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

1. Le plan de santé et de sécurité doit comprendre :
 - a. Résultats de l'évaluation des dangers pour la sécurité propre au site.
 - b. Résultats de l'analyse des risques ou des dangers pour la sécurité et la santé liés à la tâche et aux opérations sur le site figurant dans le plan de travail.
 - c. Mesures et contrôles à mettre en œuvre pour remédier aux dangers et aux risques recensés en matière de sécurité.
 - d. Plan de mesures et d'intervention d'urgence portant sur les procédures opérationnelles normalisées propres au site du projet à mettre en œuvre en cas d'urgence.
 - e. Plan de communication de la sécurité de l'entrepreneur et des sous-traitants,
 - f. Indiquer les noms des personnes et des suppléants responsables de la sécurité et de la santé sur le site.
 - g. Pour les situations d'urgence, le plan doit au moins contenir les éléments suivants :
 - i. Numéros de téléphone des pompiers, de la police et des ambulances (surtout s'il ne s'agit pas du 9-1-1)
 - ii. Itinéraire vers l'hôpital le plus proche
 - iii. Exigences réglementaires locales en matière de déclaration en cas de dommages

corporels

iv. Coordonnées du contact chez le client

2. L'entrepreneur est tenu de respecter les exigences juridiques et les normes industrielles applicables.
3. L'entrepreneur doit connaître et accepter le territoire de compétence en matière de santé et de sécurité.
4. Les entrepreneurs se conforment à toute la législation applicable en matière d'indemnisation des travailleurs.
5. Parcs Canada se réserve le droit d'arrêter les travaux du contrat si, de l'avis de Parcs Canada, les travaux ne sont pas exécutés de façon sécuritaire par l'entrepreneur, ou s'ils sont exécutés d'une manière qui va à l'encontre des exigences de la législation applicable en matière de sécurité.

7.0 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1. Contrôler les émissions de l'équipement conformément aux exigences des autorités locales en matière d'émissions et aux réglementations provinciales et fédérales.
2. Des produits « respectueux de l'environnement » doivent être utilisés dans la mesure du possible.
3. Ne pas jeter de déchets ni de matières volatiles dans les cours d'eau ou les égouts pluviaux ou sanitaires.
4. Ne pas pomper l'eau contenant des matières en suspension dans les cours d'eau ou les égouts pluviaux ou sanitaires.
5. Empêcher les matières étrangères, notamment le ciment, le béton, le coulis, l'asphalte, l'huile, le carburant, de contaminer l'air ou l'eau pendant l'enlèvement et l'application.
6. Couvrir ou mouiller les matériaux secs et les déchets afin d'éviter que la poussière et les débris soient emportés par le vent.
7. Aucun matériau de construction ou écoulement contaminé ne doit pénétrer dans le système d'eaux souterraines pendant ou après les travaux prévus.
8. Une trousse d'urgence en cas de déversement sera présente sur le site et facilement accessible pendant toutes les heures de travail.
9. Avis concernant les déversements et les situations d'urgence : Si l'entrepreneur découvre des conditions qui constituent une menace importante et immédiate pour la santé humaine ou l'environnement, ou s'il est mis au courant d'un déversement, il doit immédiatement prendre des mesures correctives et aviser le responsable de projet de Parcs Canada sur-le-champ. De plus amples renseignements sur le nettoyage d'urgence des marchandises dangereuses et les précautions à prendre, ainsi qu'une liste des entreprises qui effectuent ce travail, peuvent être obtenus auprès de Transports Canada, au numéro 613-996-6666 (accessible 24 heures sur 24, à frais virés).

8.0 PARCS CANADA : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ANALYSE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

1. Parcs Canada effectue actuellement une analyse de l'impact archéologique au 9992 YDL qui sera disponible à l'attribution du contrat.
2. Parcs Canada réalise actuellement une étude d'impact de base, à la fois au 9992 YDL et au 4715 YDL, qui sera disponible à l'attribution du contrat.
3. Si des éléments archéologiques sont découverts sur le site, des mesures d'atténuation doivent être prises en considération, conformément à l'analyse de l'impact archéologique.
4. Si des animaux nicheurs sont découverts sur le site, des mesures d'atténuation doivent être prises en considération, conformément à l'étude d'impact de base.
5. Si des objets historiques et des découvertes archéologiques sont mis au jour pendant les travaux, il convient d'interrompre immédiatement les travaux et d'en informer le responsable de projet de Parcs

Canada. Reprendre les travaux uniquement sur instruction du responsable de projet de Parcs Canada.

9.0 AUTRES CONSIDÉRATIONS

1. Un avis de 24 heures est requis pour chaque jour de travail, car le chantier est une propriété locative.
2. L'entrepreneur doit assumer la responsabilité de tout accident ou dommage causé par ses employés ou son équipement à la propriété de Parcs Canada.

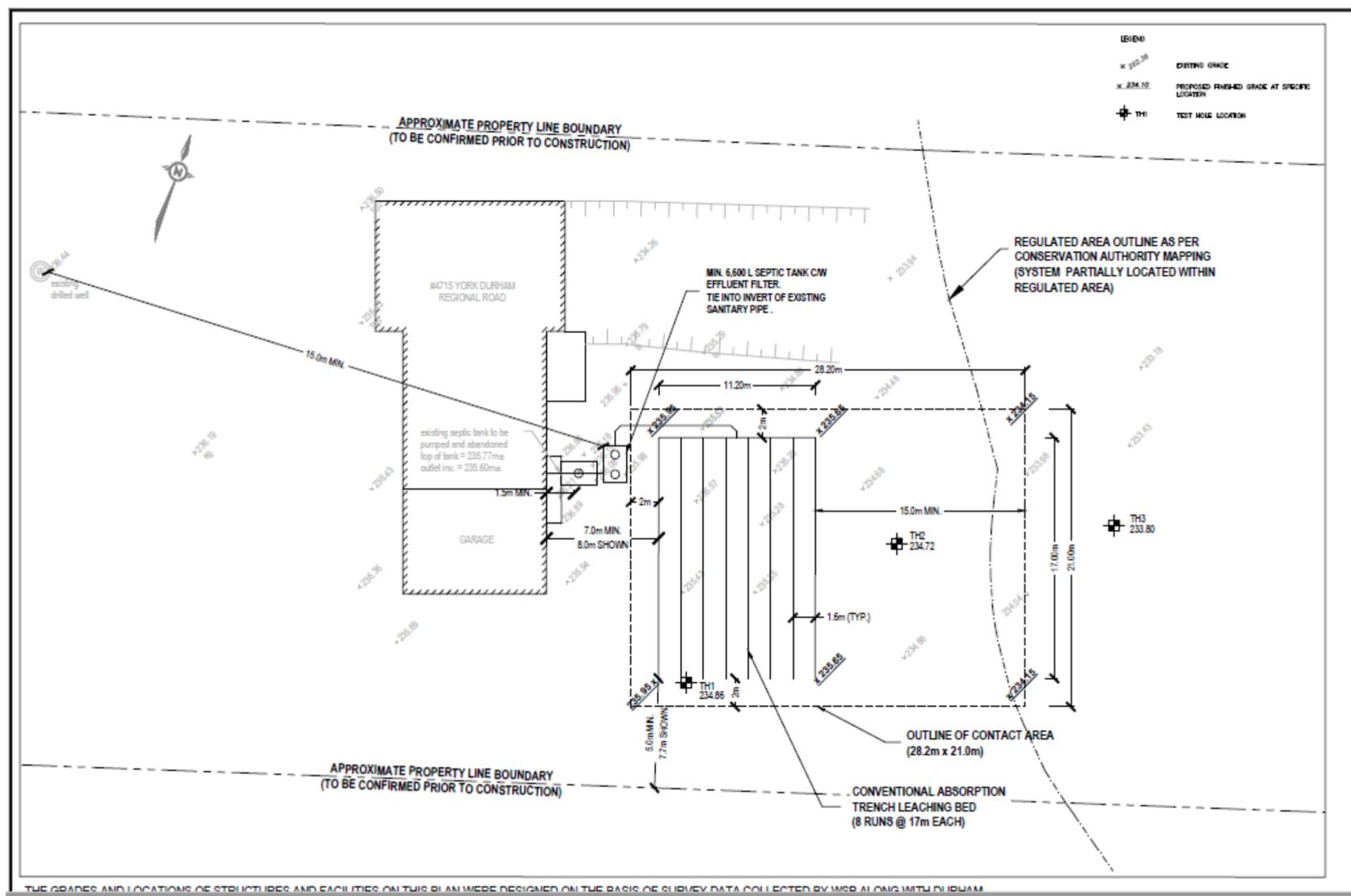
10.0 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

4715 YDL

Nombre de chambres	4
Nombre de toilettes	3
Surface au sol	2 000 pieds carrés
Temps de percolation	35-50 min/cm

9992 YDL

Nombre de chambres	3
Nombre de toilettes	1
Surface au sol	1 200 pieds carrés
Temps de percolation	35-50 min/cm



Appendix A
4715 YDL Site Plan

LEGEND
EXISTING GRADE
PROPOSED FINISHED GRADE AT SPECIFIC LOCATION
TH1
TEST HOLE LOCATION

APPROXIMATE PROPERTY LINE BOUNDARY (TO BE CONFIRMED PRIOR TO CONSTRUCTION)

existing drilled well
15.0m MIN.
x 236.19 eg
#4715 YORK DURHAM REGIONAL ROAD
existing septic tank to be pumped and abandoned top of tank = 235.77m± outlet inv. = 235.60m±

GARAGE
**MIN. 6,600 L SEPTIC TANK C/W EFFLUENT FILTER.
TIE INTO INVERT OF EXISTING SANITARY PIPE .**
1.5m MIN.
28.20m
7.0m MIN.
8.0m SHOWN

Annexe A
Plan du site 4715 YDL

LÉGENDE
NIVEAU EXISTANT
NIVEAU DE SOL FINI PROPOSÉ À UN ENDROIT DONNÉ
TH1
EMPLACEMENT DU TROU D'ESSAI (TH)

LIMITE APPROXIMATIVE DE LA PROPRIÉTÉ (À CONFIRMER AVANT LA CONSTRUCTION)

Puits foré existant
15,0 m MIN.
X 236,19 eg
4715 YORK DURHAM REGIONAL ROAD
Fosse septique existante à pomper et à abandonner
haut de la fosse = 235,77 m± radier de sortie = 235,60 m±
GARAGE

**FOSSE SEPTIQUE DE 6 600 L MIN. AVEC FILTRE À EFFLUENTS
RACCORDER AU RADIER DE LA CANALISATION SANITAIRE EXISTANTE.**
1,5 m MIN.
28,20 m
7,0 m MIN.
8,0 m VISIBLE

235.79 ts
TH1 234.86
1.6m (TYP.)

REGULATED AREA OUTLINE AS PER CONSERVATION AUTHORITY MAPPING (SYSTEM PARTIALLY LOCATED WITHIN REGULATED AREA)

OUTLINE OF CONTACT AREA (28.2m x 21.0m)

APPROXIMATE PROPERTY LINE BOUNDARY (TO BE CONFIRMED PRIOR TO CONSTRUCTION)

CONVENTIONAL ABSORPTION TRENCH LEACHING BED (8 RUNS @ 17m EACH)

THE GRADES AND LOCATIONS OF STRUCTURES AND FACILITIES ON THIS PLAN WERE DESIGNED ON THE BASIS OF SURVEY DATA COLLECTED BY WSP ALONG WITH DURHAM

235,79 ts
TH1 234,86
1,6 m (TYP.)

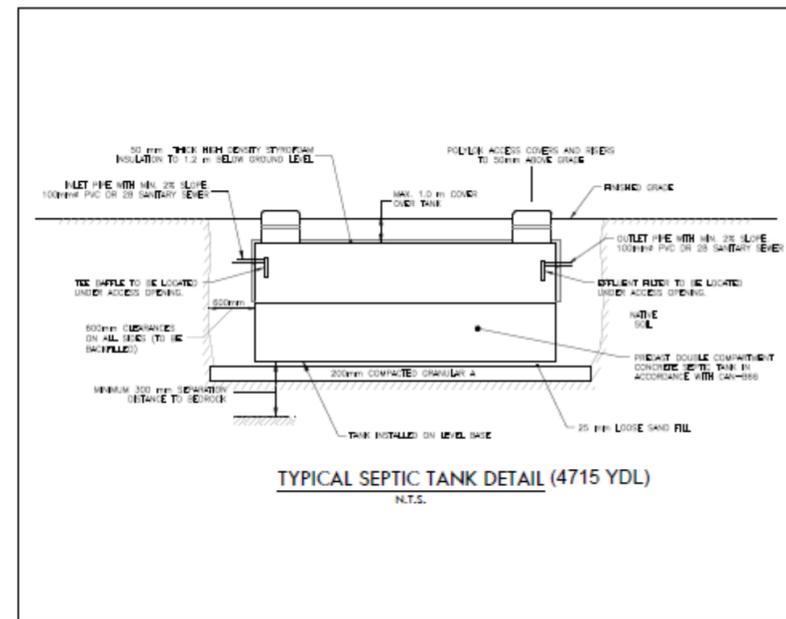
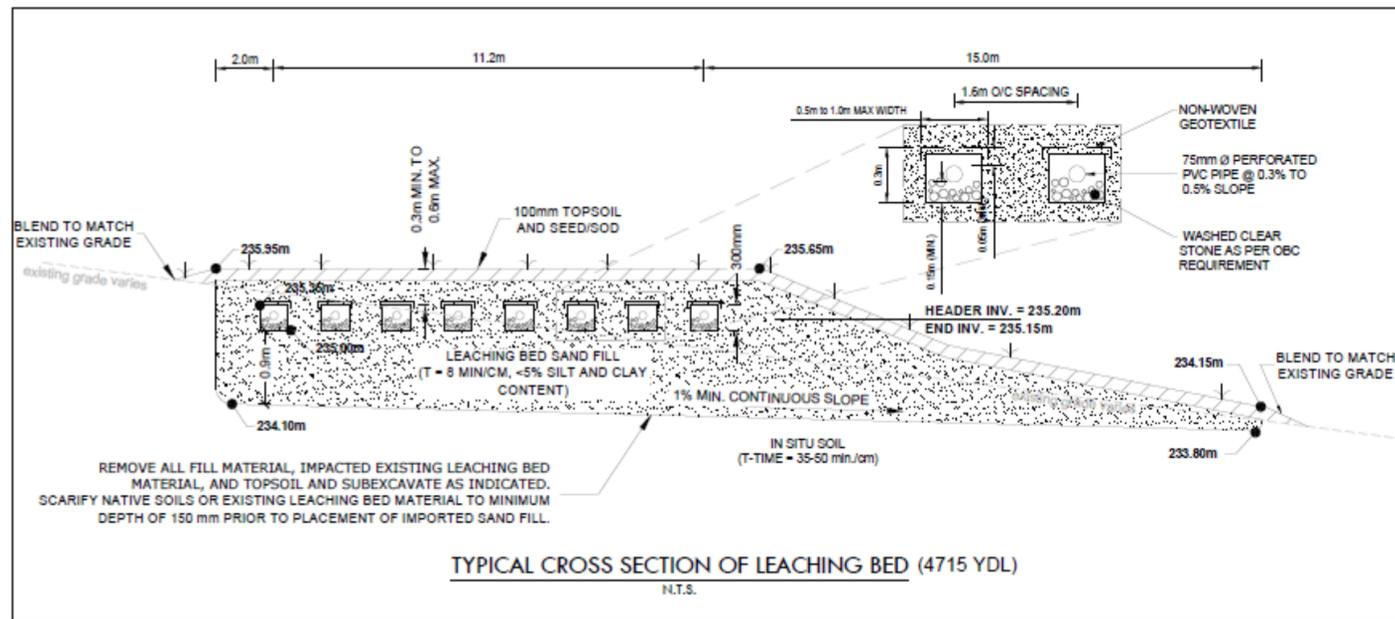
CONTOUR DE LA ZONE RÉGLEMENTÉE SELON LA CARTOGRAPHIE DE L'AUTORITÉ DE CONSERVATION (LE SYSTÈME EST PARTIELLEMENT SITUÉ À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE RÉGLEMENTÉE)

PLAN DE LA ZONE DE CONTACT (28,2 m x 21,0 m)

LIMITE APPROXIMATIVE DE LA PROPRIÉTÉ (À CONFIRMER AVANT LA CONSTRUCTION)

CHAMP D'ÉPURATION DE LA TRANCHÉE D'ABORPTION CONVENTIONNELLE (8 PASSAGES À 17 m CHACUN)

LES NIVEAUX ET LES EMPLACEMENTS DES STRUCTURES ET DES INSTALLATIONS FIGURANT SUR CE PLAN ONT ÉTÉ CONÇUS SUR LA BASE DES DONNÉES D'ENQUÊTE RECUEILLIES PAR WSP EN COLLABORATION AVEC DURHAM



0.5m to 1.0m MAX WIDTH
1.6m O/C SPACING
NON-WOVEN GEOTEXTILE
75mm Ø PERFORATED PVC PIPE @ 0.3% TO 0.5% SLOPE

WASHED CLEAR STONE AS PER OBC REQUIREMENT
0.15m (MIN.)

BLEND TO MATCH EXISTING GRADE
existing grade varies
0.3m MIN. TO 0.6m MAX.
100mm TOPSOIL AND SEED/SOD

LEACHING BED SAND FILL (T = 8 MIN/CM, <5% SILT AND CLAY CONTENT)
HEADER INV. = 235.20m
END INV. = 235.15m

1% MIN. CONTINUOUS SLOPE
BLEND TO MATCH EXISTING GRADE
existing grade varies

IN SITU SOIL (T-TIME = 35-50 min./cm)
REMOVE ALL FILL MATERIAL, IMPACTED EXISTING LEACHING BED MATERIAL, AND TOPSOIL AND SUBEXCAVATE AS INDICATED.

SCARIFY NATIVE SOILS OR EXISTING LEACHING BED MATERIAL TO MINIMUM DEPTH OF 150 mm PRIOR TO PLACEMENT OF IMPORTED SAND FILL.

TYPICAL CROSS SECTION OF LEACHING BED (4715 YDL)

N.T.S.

LARGEUR MAX. de 0,5 m à 1,0 m
ÉCARTEMENT D'AXE EN AXE DE 1,6 m
GÉOTEXTILE NON TISSÉ
TUYAU EN PVC PERFORÉ, DIAPMÈTRE DE 75 mm, PENTE DE 0,3 % À 0,5 %
PIERRE CLAIRE LAVÉE SELON LES EXIGENCES DU CBO 0,15 m (MIN.)

FAIRE CORRESPONDRE AU NIVEAU EXISTANT
Le niveau existant varie
0,3 m MIN. À 0,6 m MAX.
100 mm DE TERRE VÉGÉTALE ET SEMENCES/ENGRAISSEMENT
REMPLISSAGE DE SABLE DU CHAMP D'ÉPURATION (T = 8 MIN/CM, <5 % DE LIMON ET D'ARGILE)
TÊTE DU RADIÉ = 235,20 m
EXTRÉMITÉ DU RADIÉ = 235,15 m

1% MIN. CONTINUE DE 1 % MIN.
FAIRE CORRESPONDRE AU NIVEAU EXISTANT
Le niveau existant varie
SOL SUR SITE (temps de percolation = 35-50 min./cm)
ENLEVER TOUS LES MATÉRIAUX DE REMPLISSAGE, LE MATÉRIAU DU CHAMP D'ÉPURATION EXISTANT QUI A ÉTÉ TOUCHÉ ET LA TERRE VÉGÉTALE, ET CREUSER COMME INDICÉ.

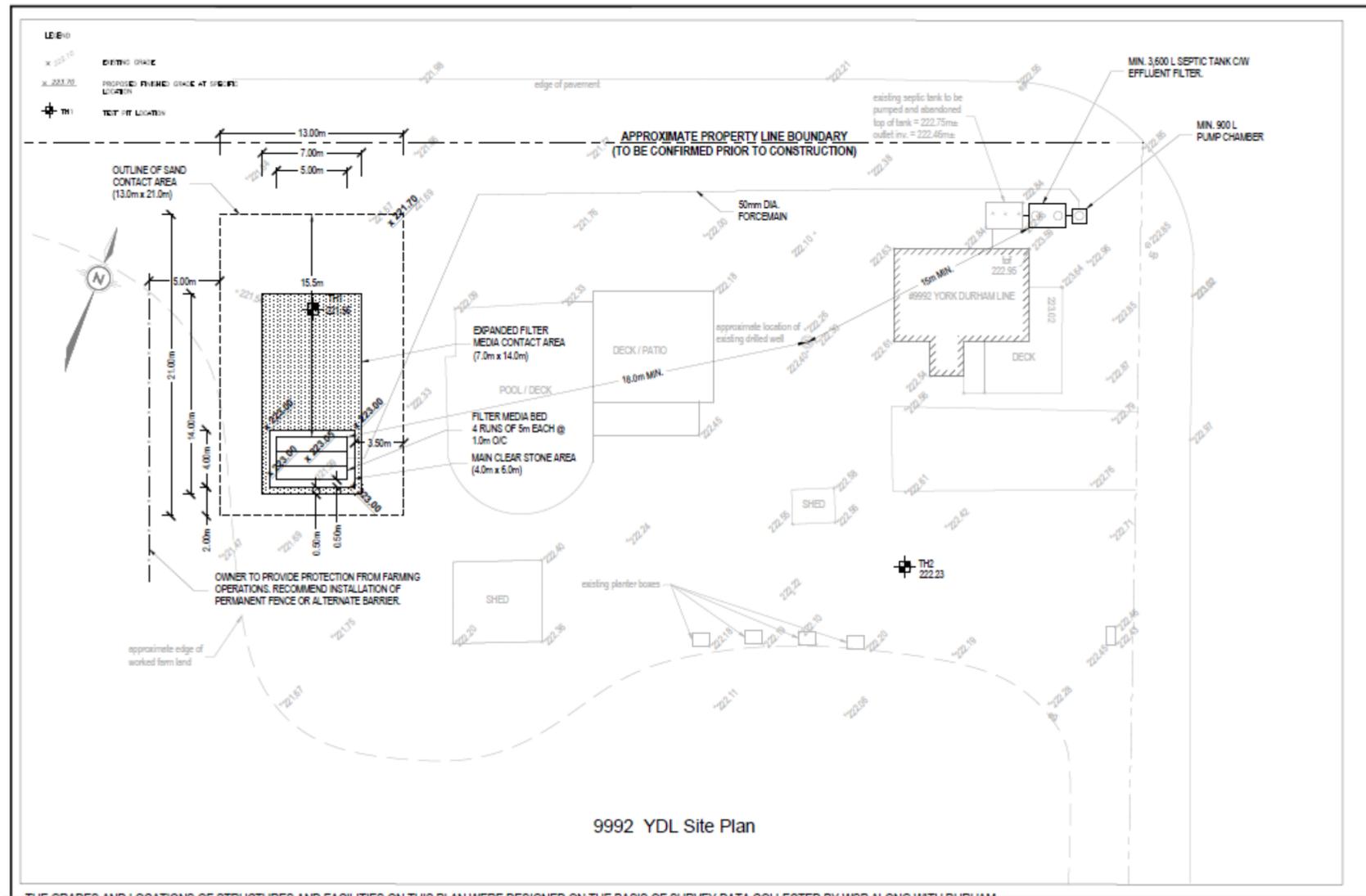
SCARIFIER LES SOLS INDIGÈNES OU LE MATÉRIAU EXISTANT DU CHAMP D'ÉPURATION À UNE PROFONDEUR MINIMALE DE 150 mm AVANT LA MISE EN PLACE DU REMPLISSAGE DE SABLE IMPORTÉ.
COUPE TRANSVERSALE TYPE DU CHAMP D'ÉPURATION (4715 YDL)
NAE

50 mm THICK HIGH DENSITY STYROFOAM INSULATION TO 1.2m BELOW GROUND LEVEL
INLET PIPE WITH MIN. 2% SLOPE.
100mmø PVC DR 28 SANITARY SEWER
MAX. 1.0m COVER OVER TANK
POLYLOK ACCESS COVERS AND RISERS TO 50mm ABOVE GRADE
FINISHED GRADE
TEE BAFFLE TO BE LOCATED UNDER ACCESS OPENING.

600mm
600mm CLEARANCES ON ALL SIDES (TO BE BACKFILLED)
MINIMUM 300mm SEPARATION DISTANCE TO BEDROCK

200mm COMPACTED GRANULAR A
TANK INSTALLED ON LEVEL BASE
25mm LOOSE SAND FILL
PRECAST DOUBLE COMPARTMENT CONCRETE SEPTIC TANK IN ACCORDANCE WITH CAN-B66
NATIVE SOIL
EFFLUENT FILTER TO BE LOCATED UNDER ACCESS OPENING.
OUTLET PIPE WITH MIN. 2% SLOPE.
100mmø PVC DR 28 SANITARY SEWER
TYPICAL SEPTIC TANK DETAIL (4715 YDL)
N.T.S.

ISOLATION STYROFOAM HAUTE DENSITÉ DE 50 mm D'ÉPAISSEUR JUSQU'À 1,2 m SOUS LE NIVEAU DU SOL
TUYAU D'ENTRÉE, PENTE MIN. DE 2 %
ÉGOUT SANITAIRE PVC DR28, DIAMÈTRE DE 100 mm
COUVERTURE DU RÉSERVOIR DE 1,0 m MAX.
COUVERTS D'ACCÈS ET RELEVEURS EN POLYLOQUE JUSQU'À 50 mm AU-DESSUS DU SOL
NIVEAU FINI
LE DÉFLECTEUR EN T DOIT ÊTRE PLACÉ SOUS L'OUVERTURE D'ACCÈS.
600 mm
DÉGAGEMENT SUR TOUS LES CÔTÉS DE 600 mm (À REMPLIR)
DISTANCE DE SÉPARATION MINIMALE DE 300 mm DU SUBSTRATUM ROCHEUX
200 mm DE GRANULAIRE COMPACTÉ A
RÉSERVOIR INSTALLÉ SUR UNE BASE PLANE
REMPLISSAGE DE SABLE MEUBLE DE 25 mm
FOSSE SEPTIQUE EN BÉTON PRÉFABRIQUÉ À DOUBLE COMPARTIMENT CONFORME À LA NORME CAN-B66
SOL INDIGÈNE
LE FILTRE À EFFLUENTS DOIT ÊTRE PLACÉ SOUS L'OUVERTURE D'ACCÈS.
TUYAU DE SORTIE, PENTE MIN. DE 2 %
ÉGOUT SANITAIRE PVC DR28, DIAMÈTRE DE 100 mm
DÉTAIL DE LA FOSSE SEPTIQUE TYPE (4715 YDL)
NAE



9992 YDL Site Plan

- | | |
|--|--|
| <p>LEGEND
 EXISTING GRADE
 PROPOSED FINISHED GRADE AT SPECIFIC LOCATION
 TH1
 TEST PIT LOCATION
 OUTLINE OF SAND CONTACT AREA (13.0m x 21.0m)
 13.00m
 OWNER TO PROVIDE PROTECTION FROM FARMING OPERATIONS. RECOMMEND INSTALLATION OF PERMANENT FENCE OR ALTERNATE BARRIER.
 approximate edge of worked farm land
 edge of pavement
 APPROXIMATE PROPERTY LINE BOUNDARY (TO BE CONFIRMED PRIOR TO CONSTRUCTION)
 existing septic tank to be pumped and abandoned top of tank = 222.75m± outlet inv. = 222.46m±
 50mm DIA. FORCEMAIN
 EXPANDED FILTER MEDIA CONTACT AREA (7.0m x 14.0m)
 POOL / DECK
 FILTER MEDIA BED
 4 RUNS OF 5m EACH @ 1.0m O/C
 MAIN CLEAR STONE AREA (4.0m x 6.0m)
 DECK / PATIO
 18.0m MIN.</p> | <p>LÉGENDE
 NIVEAU EXISTANT
 NIVEAU DE SOL FINI PROPOSÉ À UN ENDROIT DONNÉ
 TH1
 EMPLACEMENT DE LA FOSSE D'ESSAI
 PLAN DE LA ZONE DE CONTACT DE SABLE (13,0 m x 21,0 m)
 13,00 m
 LE RESPONSABLE DOIT ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES ACTIVITÉS AGRICOLES. INSTALLATION RECOMMANDÉE D'UNE CLÔTURE PERMANENTE OU D'UNE AUTRE BARRIÈRE.
 Bordure approximative des terres agricoles exploitées
 Bord de la chaussée
 LIMITE APPROXIMATIVE DE LA PROPRIÉTÉ (À CONFIRMER AVANT LA CONSTRUCTION)
 Fosse septique existante à pomper et à abandonner haut de la fosse = 235,77 m± sortie du radier = 222,46 m±
 CONDUITE DE REFOULEMENT, DIAMÈTRE DE 50 mm
 ZONE DE CONTACT ÉLARGIE AVEC LES MATÉRIEAUX FILTRANTS (7,0 m x 14,0 m)
 BASSIN / TERRASSE
 LIT DES MATÉRIEAUX FILTRANTS
 4 PASSAGES DE 5 m CHACUN À 1,0 m D'AXE EN AXE
 ZONE PRINCIPALE EN PIERRE CLAIRE (4,0 m x 6,0 m)
 TERRASSE / PATIO
 18,0 m MIN.</p> |
|--|--|

approximate location of existing drilled well

SHED

existing planter boxes

15m MIN.

tof 222.95

#9992 YORK DURHAM LINE

DECK

MIN. 3,600 L SEPTIC TANK C/W EFFLUENT FILTER.

MIN. 900 L PUMP CHAMBER

SHED

up

9992 YDL Site Plan

THE GRADES AND LOCATIONS OF STRUCTURES AND FACILITIES ON THIS PLAN
WERE DESIGNED ON THE BASIS OF SURVEY DATA COLLECTED BY WSP ALONG
WITH DURHAM

Emplacement approximatif du puits foré existant

HANGAR

Jardinières existantes

15 m MIN.

Cadre sup. 222,95

9992 YORK DURHAM LINE

TERRASSE

FOSSE SEPTIQUE DE 3 600 L MIN. AVEC FILTRE À EFFLUENTS

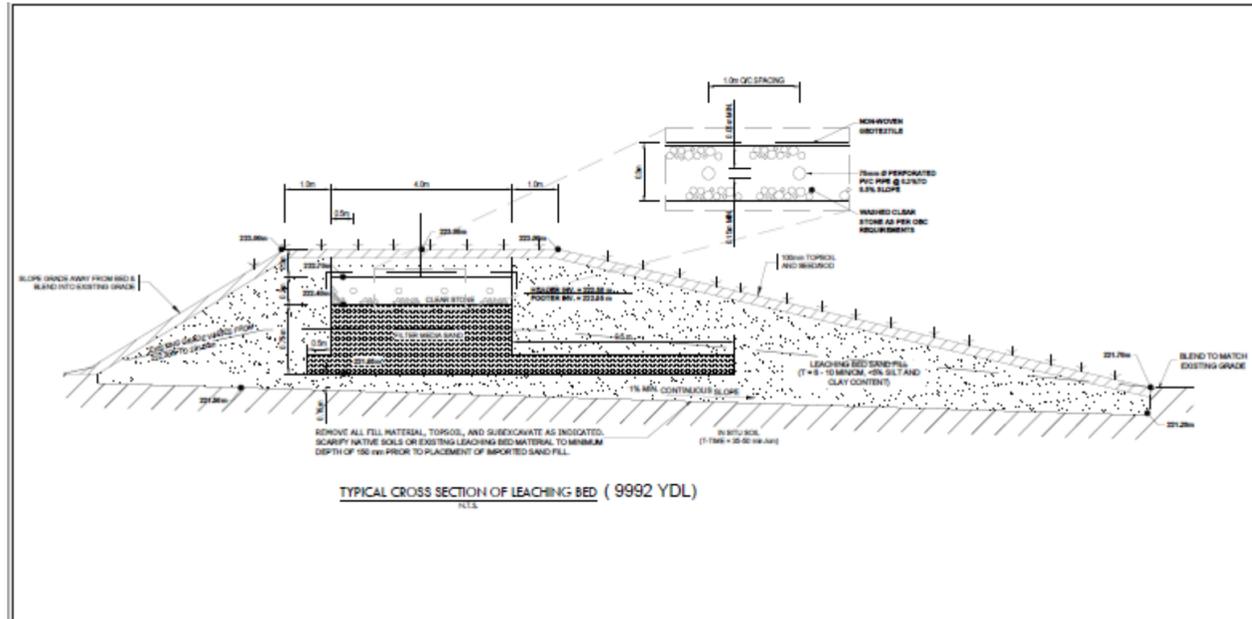
CHAMBRE DE POMPAGE DE 900 L MIN.

HANGAR

haut

Plan du site de 9992 YDL

LES NIVEAUX ET LES EMPLACEMENTS DES STRUCTURES ET DES
INSTALLATIONS FIGURANT SUR CE PLAN ONT ÉTÉ CONÇUS SUR LA
BASE DES DONNÉES D'ENQUÊTE RECUEILLIES PAR WSP EN
COLLABORATION AVEC DURHAM



SLOPE GRADE AWAY FROM BED & BLEND INTO EXISTING GRADE

EXISTING GRADE VARIES FROM 222.30m TO 221.60m

CLEAR STONE
FILTER MEDIA SAND

HEADER INV. = 222.58 m

FOOTER INV. = 222.55 m

REMOVE ALL FILL MATERIAL, TOPSOIL, AND SUBEXCAVATE AS INDICATED. SCARIFY NATIVE SOILS OR EXISTING LEACHING BED MATERIAL TO MINIMUM DEPTH OF 150 mm PRIOR TO PLACEMENT OF IMPORTED SAND FILL.

100mm TOPSOIL AND SEED/SOD

LEACHING BED SAND FILL

(T = 6 - 10 MIN/CM, <5% SILT AND CLAY CONTENT)

1% MIN. CONTINUOUS SLOPE

BLEND TO MATCH EXISTING GRADE

IN SITU SOIL

(T-TIME = 35-50 min./cm)

1.0m O/C SPACING

0.05m MIN.

NON-WOVEN GEOTEXTILE

75mm Ø PERFORATED PVC PIPE @ 0.3% TO 0.5% SLOPE

WASHED CLEAR STONE AS PER OBC REQUIREMENTS

TYPICAL CROSS SECTION OF LEACHING BED (9992 YDL)

N.T.S.

PENTE ÉLOIGNÉE DU LIT ET S'INTÉGRANT À LA PENTE EXISTANTE

LE NIVEAU EXISTANT VARIE DE 222,30 m À 221,60 m.

PIERRE CLAIRE

SABLE FILTRANT

TÊTE DU RADIER = 222,58 m

BAS DU RADIER = 222,55 m

ENLEVER TOUS LES MATÉRIAUX DE REMPLISSAGE, LA TERRE VÉGÉTALE ET CREUSER COMME INDIQUÉ. SCARIFIER LES SOLS INDIGÈNES OU LE MATÉRIAU EXISTANT DU CHAMP D'ÉPURATION À UNE PROFONDEUR MINIMALE DE 150 mm AVANT LA MISE EN PLACE DU REMPLISSAGE DE SABLE IMPORTÉ.

100 mm DE TERRE VÉGÉTALE ET SEMENCES/ENGRAISSEMENT

REMPLISSAGE DE SABLE DU CHAMP D'ÉPURATION

(T = 6 - 10 MIN/CM, <5 % DE LIMON ET D'ARGILE)

PENTE CONTINUE DE 1 % MIN.

FAIRE CORRESPONDRE AU NIVEAU EXISTANT

SOL SUR SITE

(temps de percolation = 35-50 min./cm)

ÉCARTEMENT D'AXE EN AXE DE 1,0 m

0,05 m MIN.

GÉOTEXTILE NON TISSÉ

TUYAU EN PVC PERFORÉ, DIAPMÈTRE DE 75 mm, PENTE DE 0,3 %

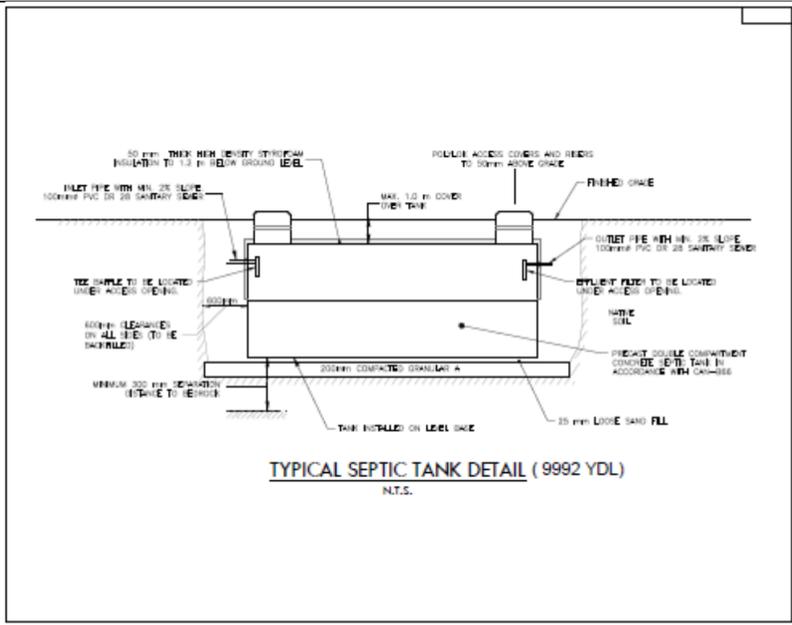
À 0,5 %

PIERRE CLAIRE LAVÉE SELON LES EXIGENCES DU CBO

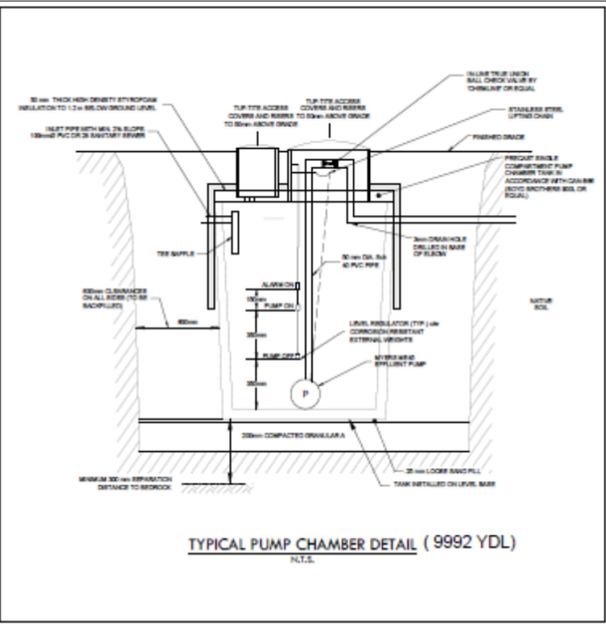
COUPE TRANSVERSALE TYPE DU CHAMP D'ÉPURATION (9992

YDL)

NAE



TYPICAL SEPTIC TANK DETAIL (9992 YDL)
N.T.S.



TYPICAL PUMP CHAMBER DETAIL (9992 YDL)
N.T.S.

50 mm THICK HIGH DENSITY STYROFOAM INSULATION TO 1.2m BELOW GROUND LEVEL
 INLET PIPE WITH MIN. 2% SLOPE.
 100mmØ PVC DR 28 SANITARY SEWER
 MAX. 1.0m COVER OVER TANK
 POLYLOK ACCESS COVERS AND RISERS TO 50mm ABOVE GRADE
 FINISHED GRADE
 TEE Baffle TO BE LOCATED UNDER ACCESS OPENING.

600mm
 600mm CLEARANCES ON ALL SIDES (TO BE BACKFILLED)

MINIMUM 300mm SEPARATION DISTANCE TO BEDROCK

200mm COMPACTED GRANULAR A
 TANK INSTALLED ON LEVEL BASE
 25mm LOOSE SAND FILL
 PRECAST DOUBLE COMPARTMENT CONCRETE SEPTIC TANK IN ACCORDANCE WITH CAN-B66
 NATIVE SOIL
 EFFLUENT FILTER TO BE LOCATED UNDER ACCESS OPENING.
 OUTLET PIPE WITH MIN. 2% SLOPE.
 100mmØ PVC DR 28 SANITARY SEWER
TYPICAL SEPTIC TANK DETAIL (9992 YDL)
 N.T.S.

ISOLATION STYROFOAM HAUTE DENSITÉ DE 50 mm D'ÉPAISSEUR JUSQU'À 1,2 m SOUS LE NIVEAU DU SOL
 TUYAU D'ENTRÉE, PENTE MIN. DE 2 %
 ÉGOUT SANITAIRE PVC DR28, DIAMÈTRE DE 100 mm
 COUVERTURE DU RÉSERVOIR DE 1,0 m MAX.
 COUVERTS D'ACCÈS ET RELEVEURS EN POLYLOQUE JUSQU'À 50 mm AU-DESSUS DU SOL
 NIVEAU FINI
 LE DÉFLECTEUR EN T DOIT ÊTRE PLACÉ SOUS L'OUVERTURE D'ACCÈS.

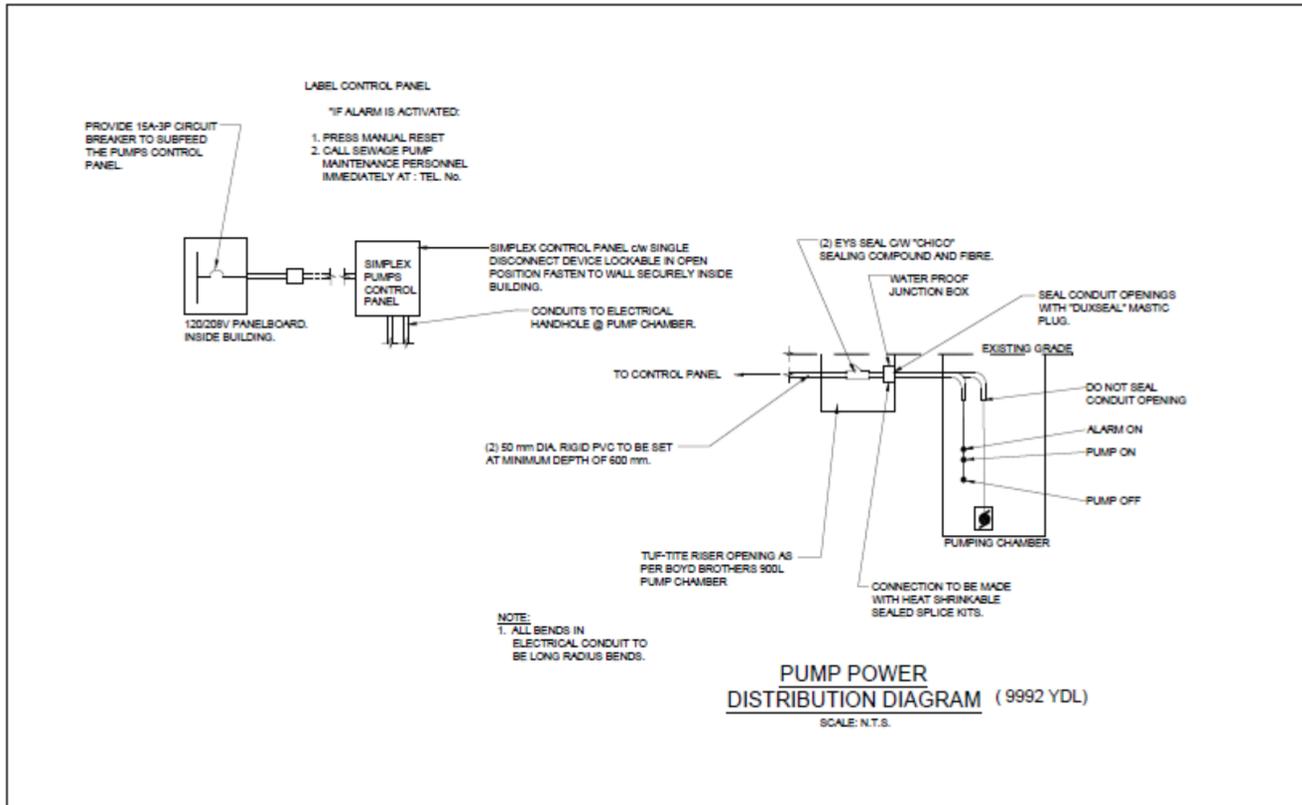
600 mm
 DÉGAGEMENT SUR TOUS LES CÔTÉS DE 600 mm (À REMPLIR)

DISTANCE DE SÉPARATION MINIMALE DE 300 mm DU SUBSTRATUM ROCHEUX
 200 mm DE GRANULAIRE COMPACTÉ A
 RÉSERVOIR INSTALLÉ SUR UNE BASE PLANE
 REMPLISSAGE DE SABLE MEUBLE DE 25 mm
 FOSSE SEPTIQUE EN BÉTON PRÉFABRIQUÉ À DOUBLE COMPARTIMENT CONFORME À LA NORME CAN-B66
 SOL INDIGÈNE
 LE FILTRE À EFFLUENTS DOIT ÊTRE PLACÉ SOUS L'OUVERTURE D'ACCÈS.
 TUYAU DE SORTIE, PENTE MIN. DE 2 %
 ÉGOUT SANITAIRE PVC DR28, DIAMÈTRE DE 100 mm
DÉTAIL DE LA FOSSE SEPTIQUE TYPE (9992 YDL)
 NAE

50 mm THICK HIGH DENSITY STYROFOAM INSULATION TO 1.2 m BELOW GROUND LEVEL
 INLET PIPE WITH MIN. 2% SLOPE. 100mmØ PVC DR 28 SANITARY SEWER
 TUF-TITE ACCESS COVERS AND RISERS TO 50mm ABOVE GRADE
 TUF-TITE ACCESS COVERS AND RISERS TO 50mm ABOVE GRADE
 IN-LINE TRUE UNION BALL CHECK VALVE BY 'CHEMLINE' OR EQUAL
 STAINLESS STEEL LIFTING CHAIN
 FINISHED GRADE
 TEE Baffle
 600mm CLEARANCES ON ALL SIDES (TO BE BACKFILLED)
 600mm
 ALARM ON
 PUMP ON
 PUMP OFF
 200mm COMPACTED GRANULAR A
 50 mm DIA. Sch 40 PVC PIPE
 3mm DRAIN HOLE DRILLED IN BASE OF ELBOW
 LEVEL REGULATOR (TYP.) c/w CORROSION RESISTANT EXTERNAL WEIGHTS
 MYERS ME45 EFFLUENT PUMP
 PRECAST SINGLE COMPARTMENT PUMP CHAMBER TANK IN ACCORDANCE WITH CAN-B66 (BOYD BROTHERS 900L OR EQUAL)
 NATIVE SOIL
 25 mm LOOSE SAND FILL
 TANK INSTALLED ON LEVEL BASE
 MINIMUM 300 mm SEPARATION DISTANCE TO BEDROCK

TYPICAL PUMP CHAMBER DETAIL (9992 YDL)
 N.T.S.

ISOLATION STYROFOAM HAUTE DENSITÉ DE 50 mm D'ÉPAISSEUR JUSQU'À 1,2 m SOUS LE NIVEAU DU SOL
 TUYAU D'ENTRÉE, PENTE MIN. DE 2 % ÉGOUT SANITAIRE PVC DR28, DIAMÈTRE DE 100 mm
 COUVERTS D'ACCÈS ET RELEVEURS TUF-TITE JUSQU'À 50 mm AU-DESSUS DU SOL
 COUVERTS D'ACCÈS ET RELEVEURS TUF-TITE JUSQU'À 50 mm AU-DESSUS DU SOL
 CLAPET DE NON-RETOUR À BILLE EN LIGNE CHEMLINE OU ÉQUIVALENT
 CHAÎNE DE LEVAGE EN ACIER INOXYDABLE
 NIVEAU FINI
 DÉFLECTEUR EN T
 DÉGAGEMENT SUR TOUS LES CÔTÉS DE 600 mm (À REMPLIR)
 600 mm
 ALARME EN MARCHÉ
 POMPE EN MARCHÉ
 POMPE À L'ARRÊT
 200 mm DE GRANULAIRE COMPACTÉ A
 TUYAU EN PVC, catégorie 40, DIAMÈTRE DE 50 mm
 TROU DE DRAINAGE DE 3 mm PERCÉ À LA BASE DU COUDE
 RÉGULATEUR DE NIVEAU (TYP.) AVEC POIDS EXTERNES RÉSISTANTS À LA CORROSION
 POMPE À EFFLUENTS MYERS ME45
 RÉSERVOIR PRÉFABRIQUÉ À CHAMBRE DE POMPAGE À COMPARTIMENT UNIQUE CONFORME À LA NORME CAN-B66 (900 L DE BOYD BROTHERS OU ÉQUIVALENT)
 SOL INDIGÈNE
 REMPLISSAGE DE SABLE MEUBLE DE 25 mm
 RÉSERVOIR INSTALLÉ SUR UNE BASE PLANE
 DISTANCE DE SÉPARATION MINIMALE DE 300 mm DU SUBSTRATUM ROCHEUX
DÉTAIL DE LA CHAMBRE DE POMPAGE TYPE (9992 YDL)
 NAE



PROVIDE 15A-3P CIRCUIT BREAKER TO SUBFEED THE PUMPS CONTROL PANEL.
 LABEL CONTROL PANEL
 "IF ALARM IS ACTIVATED:
 1. PRESS MANUAL RESET
 2. CALL SEWAGE PUMP MAINTENANCE PERSONNEL IMMEDIATELY AT : TEL. No.

120/208V PANELBOARD.
 INSIDE BUILDING.
 SIMPLEX PUMPS CONTROL PANEL
 SIMPLEX CONTROL PANEL c/w SINGLE DISCONNECT DEVICE LOCKABLE IN OPEN POSITION
 FASTEN TO WALL SECURELY INSIDE BUILDING.
 CONDUITS TO ELECTRICAL
 HANDHOLE @ PUMP CHAMBER.
 (2) EYS SEAL C/W "CHICO" SEALING COMPOUND AND FIBRE.
 WATER PROOF JUNCTION BOX
 SEAL CONDUIT OPENINGS WITH "DUXSEAL" MASTIC PLUG.
 TO CONTROL PANEL
 EXISTING GRADE
 (2) 50 mm DIA. RIGID PVC TO BE SET AT MINIMUM DEPTH OF 600 mm.
 TUF-TITE RISER OPENING AS PER BOYD BROTHERS 900L PUMP CHAMBER
 DO NOT SEAL CONDUIT OPENING
 ALARM ON
 PUMP ON
 PUMP OFF
 PUMPING CHAMBER
 CONNECTION TO BE MADE WITH HEAT SHRINKABLE SEALED SPLICE KITS.

NOTE:
 1. ALL BENDS IN ELECTRICAL CONDUIT TO BE LONG RADIUS BENDS.
 PUMP POWER DISTRIBUTION DIAGRAM (9992 YDL)
 SCALE: N.T.S.

PRÉVOIR UN DISJONCTEUR DE 15A-3P POUR ALIMENTER LE PANNEAU DE CONTRÔLE DES POMPES.
 PANNEAU DE CONTRÔLE AVEC ÉTIQUETTES
 SI L'ALARME EST ACTIVÉE :
 1. APPUYER SUR LE BOUTON DE RÉINITIALISATION MANUELLE
 2. APPELER IMMÉDIATEMENT LE PERSONNEL CHARGÉ DE L'ENTRETIEN DE LA POMPE DE PUISARD D'EAUX
 USÉES AU :
 PANNEAU 120/208 V.
 À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT.
 PANNEAU DE CONTRÔLE DES POMPES SIMPLEX
 PANNEAU DE CONTRÔLE SIMPLEXE AVEC DISPOSITIF DE DÉCONNEXION À VERROUILLAGE SIMPLE EN
 POSITION OUVERTE, FIXER AU MUR EN TOUTE SÉCURITÉ À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT.
 CONDUITS VERS LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
 TROU DE POING À LA CHAMBRE DE POMPAGE.
 DEUX (2) JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ EYS AVEC PRODUITS ET FIBRE D'ÉTANCHÉITÉ « CHICO ».
 BOÎTE DE JONCTION ÉTANCHE
 SCELLER LES OUVERTURES DU CONDUIT AVEC LE BOUCHON DE MASTIC « DUXSEAL ».
 VERS LE PANNEAU DE CONTRÔLE
 NIVEAU EXISTANT
 DEUX (2) TUYAUX EN PVC RIGIDES DE 50 mm DE DIAMÈTRE PLACÉS À UNE PROFONDEUR MIN. DE 600 mm.
 OUVERTURE DE COLONNE MONTANTE TUF-TITE SELON LA CHAMBRE DE POMPAGE 900 L BOYD BROTHERS
 NE PAS SCELLER L'OUVERTURE DU CONDUIT
 ALARME EN MARCHÉ
 POMPE EN MARCHÉ
 POMPE À L'ARRÊT
 CHAMBRE DE POMPAGE
 LA CONNEXION DOIT ÊTRE RÉALISÉE À L'AIDE DE TROUSSES D'ÉPISSURE SCELLÉES ET
 THERMORÉTRACTABLES.
 REMARQUE :
 1. TOUS LES COUDES DANS LES CONDUITS ÉLECTRIQUES DOIVENT ÊTRE DES COUDES À LONG RAYON.
 DIAGRAMME DE DISTRIBUTION DE LA PUISSANCE DE LA POMPE (9992 YDL)
 ÉCHELLE : NAE